

La Terre

Fondée en 1929

DE CHEZ NOUS

DISPONIBLE SUR:



POUR TOUT SAVOIR
DE L'ACTUALITÉ AGRICOLE



LaTerre.ca

Vol. 93 n° 3 / 19 JANVIER 2022 - laterre.ca - 56 pages - 3,25 \$

PP40069165



L'avenir des vaches attachées en jeu?

Pages 4 - 6

La présente consultation sur de nouvelles normes visant à faire bouger davantage les bovins laitiers inquiète grandement certains producteurs qui y voient le début de la fin de la stabulation entravée.

MARTIN MÉNARD/ARCHIVES TCN

CAHIER SPÉCIAL

65 ans de l'ACRA

4 pages centrales



MAIN-D'ŒUVRE

Olymel recrute à l'étranger

Page 9

SERRES

Le prix des débranchements successifs

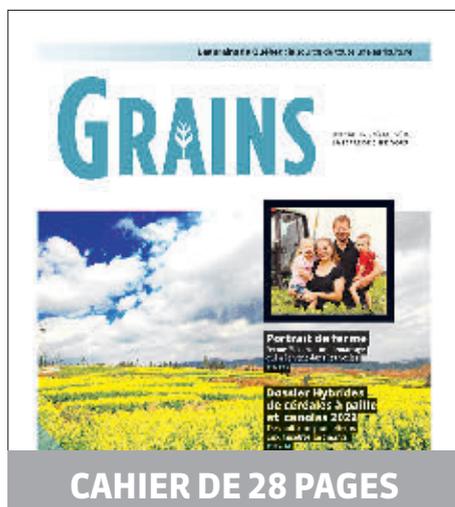
Page 10



JEUX

Coloriages festifs

Page 12



Aura de mystère autour du prix de l'engrais

Page 7



MARTIN MÉNARD/ARCHIVES TCN

**estrie
richelieu**
MUTUELLE D'ASSURANCE AGRICOLE

Demandez à
votre courtier
de nous contacter
www.estrierichelieu.com



À LA UNE

De nouvelles exigences pour faire bouger les vaches font réagir

Une révision du code pour le soin et la manipulation des bovins laitiers, qui devrait être publiée d'ici le début de 2023, obligera les producteurs dont le troupeau est en stabulation entravée à faire bouger leurs animaux davantage. Ces nouvelles règles de bien-être animal font craindre le pire à plusieurs éleveurs du Québec qui anticipent des exigences coûteuses et complexes à mettre en application.



MARTIN MÉNARD

mmenard@laterre.ca
f@menard.journaliste



CAROLINE MORNEAU

cmorneau@laterre.ca

La perspective de nouvelles mesures de bien-être animal en production laitière suscite de vives réactions chez certains éleveurs. « Ce qui s'en vient va m'attaquer directement, dénonce le producteur laitier Stéphane Pelletier. Je ne pourrai pas passer au travers de celle-là. J'ai 56 ans; je vais étirer tant que je vais pouvoir et après, ce sera fini. [...] Mes vaches sont super confortables. L'inspecteur du bien-être animal m'a donné une note de 98 %, mais il faudra que je change tout mon mode de production? Ça n'a pas de bon sens », lance le propriétaire d'une ferme de 60 vaches en stabulation entravée à Saint-Armand, en Montérégie.

Une version préliminaire du nouveau code pour le soin et la manipulation des bovins laitiers stipule que les constructions actuelles devront permettre aux vaches de « se mouvoir le plus souvent possible », et ce, dès la publication vers 2023 du cadre officiel qui guidera le volet bien-être du programme ProAction, une certification obligatoire des Producteurs laitiers du Canada. Cette exigence peut prendre plusieurs formes, selon la capacité des producteurs à s'adapter. On leur suggère notamment de loger les vaches en lactation ou tarées en stabulation libre. Si ce n'est pas possible, ils peuvent aussi donner aux animaux un accès « régulier » à une cour d'exercice ou à un pâturage. Un producteur laitier de Sainte-Anne-des-Plaines dans les Laurentides, Yvan Bastien, insiste sur le fait que les éleveurs dont les constructions ne répondent pas à ces standards auront de la latitude pour se conformer. Celui



Martin Trudeau adore le métier d'agriculteur, mais il se sent coincé par les nouvelles mesures de bien-être animal proposées, qui l'obligeraient à construire un bâtiment sans qu'il en ait les moyens.

« J'aime travailler sur la terre et m'occuper de mes animaux. Je suis bien, je ne veux pas perdre ça. Avec les normes, la papperasse... c'est bizarre comment la société pousse les producteurs au bout de nos limites. Le chien mord la main qui le nourrit. »

– Stéphane Pelletier

qui siège au comité d'élaboration du code ajoute qu'il n'y a pas de période de temps ni de fréquence exigée pour faire bouger les animaux. « Ce qui est important, c'est de les faire bouger au moins à un moment du cycle de production. Si tout le troupeau est attaché, on peut commencer par le faire sortir quelques semaines durant l'été, par exemple, et ça répond aux exigences. Les producteurs qui ont leurs vaches tarées en stabulation libre, ça marche aussi », explique celui qui détient lui-même des vaches attachées. D'autres mesures plus strictes sont prévues à compter de 2028, notamment en ce qui a trait aux vaches qui devront vèler en stabulation libre. Dès

2023, le code préliminaire propose que les veaux compatibles et en bonne santé soient logés en paire ou en groupe, de la naissance au sevrage. Ils ne pourront plus l'être de façon individuelle.

Irréaliste, plaignent certains

Les terres aptes au pâturage de Martin Trudeau, de Pike River en Montérégie, sont situées de l'autre côté d'une route passante, ce qui l'empêche d'envoyer ses vaches au pacage et l'obligera à construire un bâtiment pour l'aire d'exercice. « Je ne suis pas contre ce qui serait demandé, mais je n'ai pas les moyens. [...] Je suis une relève non apparentée, raconte-t-il. J'en ai parlé à



Le producteur Yvan Bastien est le seul éleveur détenant des vaches attachées dans le comité d'élaboration du code, où il dit avoir mené « une grosse bataille » pour défendre la stabulation entravée.

mon conseiller financier, et avec mon taux d'endettement, me construire un autre bâtiment pour respecter les normes, ce n'est pas possible, surtout dans les délais demandés présentement. » Stéphane Pelletier souligne pour sa part ne pas pouvoir envoyer ses vaches au pâturage ni allonger son bâtiment, car sa ferme se situe dans une vallée. « Pour respecter leurs nouvelles normes, il faudrait que je reconstruisse à neuf et je ne pourrai jamais rentabiliser ça », plaide-t-il.

Yvan Bastien rappelle à ses confrères que les règles dictées dans le code préliminaire ne sont pas définitives. « Si vous n'êtes vraiment pas capables de vous conformer ou si des éléments du code ne sont pas clairs, dites-le! », ajoute-t-il, rappelant que les éleveurs peuvent soumettre leurs commentaires sur le site Web du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage jusqu'au 27 janvier. ■

Un code qui s'appuie sur la science et le consensus

Les nouvelles normes proposées en matière de bien-être s'appuient entre autres sur une revue de la littérature scientifique élaborée par un comité de chercheurs en science animale et en médecine vétérinaire. Sa coprésidente, Elsa Vasseur, explique que « l'opportunité de mouvement des animaux » en stabulation entravée est réellement bénéfique, selon les plus récentes études faites sur le sujet. La professeure adjointe au Département des sciences animales de l'Université McGill met en lumière, à titre d'exemple, que l'accès à l'extérieur et à l'exer-

cice est associé à la baisse de prévalence de la boiterie, des blessures et de la mammité clinique en plus d'être bénéfique pour la santé des onglons.

Un comité composé de producteurs, de chercheurs et de représentants des transporteurs, des vétérinaires, des gouvernements et des groupes de protection des animaux de partout au Canada a également eu son mot à dire. Après discussions, les parties prenantes en sont arrivées à un consensus qui, selon Mme Vasseur, correspond au mieux à la réalité et aux demandes de chacun. C.M. ■



La chercheuse Elsa Vasseur a beaucoup étudié les questions de bien-être animal, notamment en stabulation entravée.

À LA UNE

La disparition des vaches attachées redoutée

CAROLINE MORNEAU

cmorneau@laterre.ca

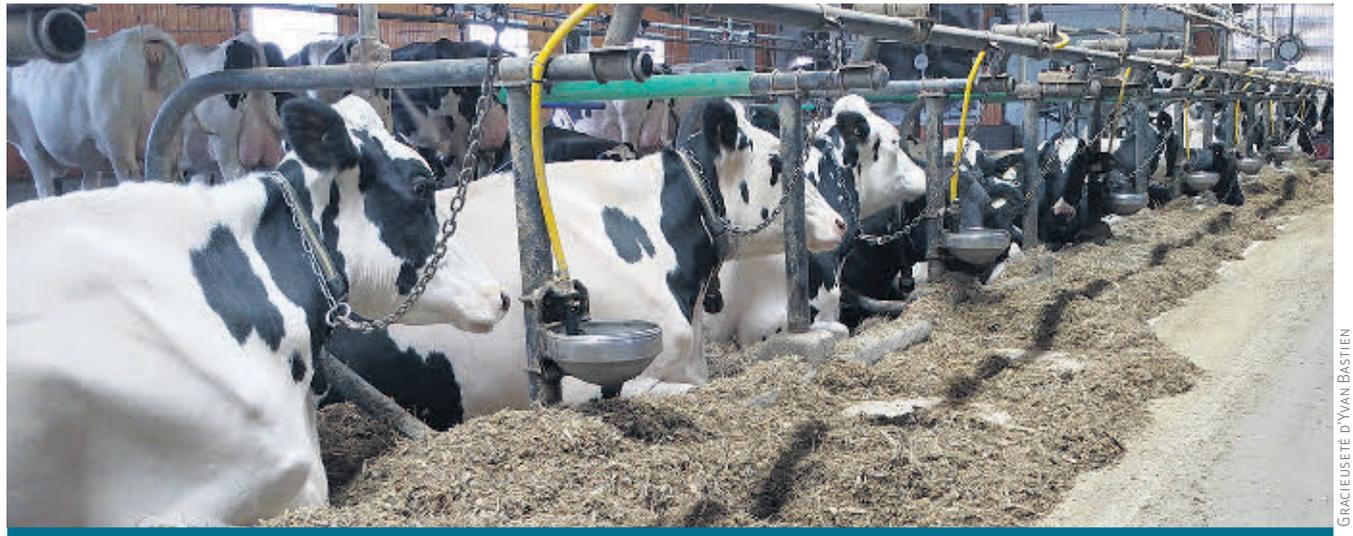


Steve Adam

Plusieurs producteurs craignent que le prochain code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers constitue un premier pas vers la fin des fermes en stabulation entravée. « Je ne peux pas dire que ça peut aller

jusqu'à-là », répond Steve Adam, expert en confort et bien-être chez Lactanet. Il reconnaît que la mobilité des animaux se retrouve pour la première fois dans le code, ce qui inquiète les éleveurs. Surtout qu'au Québec, plus de 70 % des vaches sont attachées, selon un recensement de Lactanet effectué en 2020 parmi les fermes qui font du contrôle laitier. Cette réalité détonne de celle des autres provinces canadiennes, où la stabulation libre est plus fréquente et adoptée depuis plus longtemps.

La chercheuse Elsa Vasseur concède « qu'on en train de sortir la vache de sa stalle » avec ce nouveau cadre et qu'il s'agit d'un pas majeur, surtout au Québec. Toutefois, rien n'indique dans la littérature scientifique, dit-elle, que la stabulation libre est meilleure pour le bien-être animal que la stabulation entravée. Ce qui importe est de permettre aux vaches une certaine liberté de mouvement et de socialisation. « On est capables dans un système actuel [avec des vaches attachées] de pouvoir faire mieux. [...] Si on veut aller en stabulation entravée pour le futur, il faudra juste penser à l'accès à l'exercice », ajoute celle qui estime qu'il serait « vraiment difficile au Canada » d'en venir à interdire les vaches attachées en production conventionnelle. ■



Au Québec, plus de 70 % des vaches sont attachées, une réalité qui détonne de celle des autres provinces.

GRACIEUSÈTE D'YVAN BASTIEN

Il transforme une vieille étable en stabulation libre

Prendre le virage de la stabulation libre n'implique pas nécessairement de tout reconstruire en neuf. À Warwick, Alexandre Houle a cassé le béton d'une vieille étable et coulé un nouveau plancher afin de fonctionner en stabulation libre, un geste qu'il ne regrette pas. « On est allé redonner ben du confort aux vaches. Et ça paraît, car le producteur à qui on a acheté tirait 120 vaches pour faire 95 kg de quota. Maintenant, je tire 90 vaches pour 130 kilos », compare-t-il, ajoutant que la stabulation libre lui fait aussi gagner du temps. « Avant, tout était manuel, rien d'automatisé. J'avais deux employés pour faire le train et j'avais de la misère à avoir du temps pour faire mes travaux au champ. Maintenant, j'ai juste un employé et j'ai même du temps pour m'impliquer dans la relève agricole. » Les modifications de bâtiment lui ont coûté près de 400 000 \$ (plus 300 000 \$ pour les robots de traite) contrairement à 1 M\$ pour un bâtiment neuf, calcule-t-il. M.M. ■



GRACIEUSÈTE D'ALEXANDRE HOULE

Les vaches attachées interdites dès 2030 dans le bio

MARTIN MÉNARD

mmenard@laterre.ca

Les producteurs de lait québécois sous régie biologique entendent parler depuis 15 ans de la stabulation entravée qui ne sera plus acceptée un jour. Finalement, c'est en 2030 que les vaches en lactation n'auront plus le droit d'être attachées, selon la norme bio adoptée en 2020. « Les consommateurs sont rendus là. Et pour l'image du bio, c'est important de se distinguer de l'élevage conventionnel, alors c'est juste logique que les vaches soient libres », dit Bryan Denis, président du Syndicat des producteurs de lait biologique du Québec.

Cet ultimatum pourrait forcer certaines fermes à quitter la production bio ou à tout le moins, contraindre des producteurs à investir de grosses sommes, malgré eux. C'est le cas de Lucien Bouchard, d'Hemmingford en Montérégie, qui possède une quarantaine de vaches en lactation

sous régie biologique. Ses bêtes sont en stabulation entravée, mais cela ne l'empêche pas d'avoir terminé en 2020 au premier rang des meilleurs troupeaux bio au Canada et au 15^e rang des meilleurs troupeaux canadiens tous systèmes confondus (bio et conventionnel).

La longévité des bêtes, la santé du pis et l'intervalle de vêlage font partie des critères déterminant les meilleurs troupeaux. Or, malgré ses résultats impressionnants, sa ferme devra obligatoirement passer à la stabulation libre d'ici huit ans. « Ça n'a pas d'allure de mettre près de 2 M\$ dans de nouvelles installations. Ce sera difficile à payer tout ça. C'est plate, car notre bâtiment est encore bien fonctionnel et je ne pense pas qu'on aille chercher grand-chose de plus en performance de troupeau avec un nouveau bâtiment. Mais mon fils n'aura pas le choix », déplore-t-il, spécifiant que ses vaches sortent déjà au pâturage d'avril à novembre. ■

La cour d'exercice, un plus qui gruge du temps

Deux périodes d'exercice hebdomadaires sont obligatoires depuis novembre dernier chez les troupeaux en stabulation entravée sous régie biologique. Pour se conformer, le producteur bio Lucien Bouchard et son fils ont construit une étable froide qui abrite les taures en liberté et ils se servent de l'allée centrale pour faire marcher leurs

vaches en lactation deux fois par semaine. « On s'y fait, mais ça demande beaucoup plus de main-d'œuvre. On les sort en groupes de 12 à 14 et il faut être deux pour gérer ça, car pour les rentrer, on aime les remettre dans la même logette où elles étaient, afin d'avoir le même ordre de traite », raconte M. Bouchard. M.M. ■



Lucien Bouchard et son fils Daniel sortent les vaches quelques fois par semaine pour se conformer à la nouvelle norme biologique en production laitière.

GRACIEUSÈTE DE LA FERME LÉRIGER

LA TERRE EXPRESS

Stabulation libre vs entravée

Au Québec, la majorité des fermes sont aménagées en stabulation entravée, c'est-à-dire que les vaches y sont attachées. Pour les nouvelles constructions néanmoins, les éleveurs optent surtout pour la stabulation libre, qui permet aux animaux de se déplacer dans l'étable en tout temps. Bien que chacun des modèles soit appliqué différemment d'un producteur à l'autre, il est possible d'en dégager des avantages et inconvénients généraux.

Recherche et rédaction :
CAROLINE MORNEAU
cmorneau@laterre.ca

Conception graphique :
JUDITH BOIVIN-ROBERT

Stabulation entravée

+ Points forts

- Comme les animaux restent dans leur stalle, ce système facilite l'observation de chaque animal, et donc la détection de changements de poids, par exemple.
- On remarque que les maladies infectieuses y sont moins courantes ou plus faciles à contrôler, puisque les animaux se déplacent moins.
- Elle permet généralement de réduire la compétition entre les vaches, étant donné qu'elles ne partagent pas de mangeoire, par exemple.

- Points faibles

- Les vaches ont moins de liberté pour se dégourdir les pattes et pour socialiser.
- L'efficacité du travail pour certaines tâches est parfois réduite, puisque les étables en stabulation entravée sont moins mécanisées.

Stabulation libre

+ Points forts

- La traite est souvent plus rapide avec les salles de traite et les robots. Comme les étables en stabulation libre sont plus mécanisées, certaines tâches se font plus vite.
- Ce système permet aux vaches de se mouvoir en tout temps et de socialiser.
- Le nettoyage des logettes est généralement plus facile, puisque les vaches n'y sont pas toujours. Ce système confère des gains pour l'efficacité du travail et la gestion de la propreté.

- Points faibles

- Le contrôle des maladies infectieuses, une fois que celles-ci sont introduites dans l'étable, est plus complexe.
- La gestion des vaches dominantes peut s'avérer plus ardue avec ce système.
- La plupart du temps, plus d'espace est nécessaire qu'en stabulation entravée pour que les animaux puissent se rendre à la mangeoire, par exemple.



Fondée en 1929
La Terre
DE CHEZ NOUS

Pour nous suivre :
laterre.ca
@laterreca

Directeur Charles Couture • **Rédactrice en chef** Ariane Desrochers • **Directrice de production** Brigit Bujnowski • **Ventes** Sylvain Joubert, Marc Mancini • **Chef de pupitre** Julie Desbiens • **Chargé de contenu numérique** Vincent Cauchy • **Graphiste principale** Judith Boivin-Robert • **Impression** Imprimerie Québecor Média (2015) inc. • **Distribution en kiosque** Messageries Dynamiques • **Abonnement** Postes Canada • **Numéro général** 1 800 528-3773 • **Rédaction** 1 877 679-7809, redaction@laterre.ca • **Publicité** 450 679-8483, poste 7712, pub@laterre.ca • **Abonnements et petites annonces** 1 877 679-7809, abonnement@laterre.ca • **Éditeur** L'Union des producteurs agricoles, 555, boulevard Roland-Therrien, bureau 100, Longueuil (Québec) J4H 3Y9 • Abonnement partout au Canada, 1 an : 65,54 \$, 2 ans : 104,63 \$, 3 ans : 136,82 \$, paiement par chèque ou mandat à l'ordre de La Terre de chez nous •

Dépôts légaux : Bibliothèque nationale du Québec – 1992 Bibliothèque nationale du Canada ISSN 0040-3830 La Terre de chez nous, ISSN 0040-3830 (imprimé), ISSN 2369-7660 (en ligne). Convention de la poste publication n° 40069165, n° d'enregistrement 07665. Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada au Service des publications, 555, boulevard Roland-Therrien, bureau 100, Longueuil (Québec) J4H 3Y9.

Nous reconnaissons l'appui financier du gouvernement du Canada.

Alliance for Audited Media
The New Audit Bureau of Circulations
Canada
(2012-09-05)

MIXTE
*Avec des sources responsables
FSC® C11171B